

<h2>La suppression de la prime à l'embauche versée par la Région aux employeurs d'Apprentis</h2>

Un budget en diminution : C'est dans ce contexte de baisse des offres d'emploi sous contrat d'apprentissage, que nous découvrons dans le Budget Primitif 2011 de la Région **la suppression** de la prime à l'embauche versée jusqu'à présent aux employeurs d'Apprentis.

Explications : Jusqu'à présent, les primes aux employeurs d'apprentis se décomposaient en deux parts :

- une prime annuelle obligatoire (entièrement compensée par l'Etat) qui a déjà été réduite au minimum légal de 1000€ par an en fin de l'ancien mandat ;
- une prime volontaire de la Région (qui existe depuis longtemps) qui comporte un aspect incitatif : surprime si le tuteur a suivi une formation pédagogique ou si le jeune présente des difficultés particulières (jeunes suivis par les Missions Locales, jeunes en pré-apprentissage, ...). Cette prime a déjà été divisée en deux : la moitié à l'embauche et l'autre moitié en fin de contrat pour décourager les ruptures de contrat d'apprentissage.
- **Le Budget primitif supprime cette seconde partie, au moment où les jeunes ont du mal à trouver des maîtres d'apprentissage ! C'est un véritable désengagement de la Région vis-à-vis de l'apprentissage !**